

Une parenthèse dans la vie des victimes de violences conjugales

Ne plus permettre qu'une femme, qu'un homme ne décède sous les coups et la violence de sa moitié. Voilà l'ambition de La Parenthèse, association nouvellement créée sur Creutzwald, qui souhaite apporter conseils et soutien aux victimes.

Le sujet est grave. Et elles en ont bien conscience. Autour de la table, les bénévoles de l'association La Parenthèse, qui vient juste d'être créée à Creutzwald. Leur but ? Apporter une aide morale et matérielle aux femmes et aux hommes, victimes de toutes formes de violences, et à leurs enfants. Leur offrir un endroit où souffler. « Une parenthèse » dans leur quotidien émaillé par les coups, le dénigrement, la peur. Un lieu où les victimes pourront se confier, mais aussi se renseigner sur les solutions qui s'offrent à elles. « Nous souhaitons pouvoir les accompagner au mieux dans leurs démarches auprès des structures compétentes. En nous appuyant notamment sur un réseau solide, composé de professionnels. On a pu se rendre compte que les victimes ne savaient pas à qui s'adres-

ser, vers qui se tourner, quoi faire. À nous d'être en mesure de leur apporter toutes les réponses », souligne l'une des bénévoles. Psychologues, assistantes sociales, avocats, médecins, forces de l'ordre seront ainsi mis dans la boucle.

« Notre force, c'est notre discrétion »

Au sein de La Parenthèse, nom donné à l'association, les impliquées -toutes des femmes pour le moment- souhaitent garder l'anonymat. Impossible également de connaître l'adresse de leur quartier général. « On agit auprès de personnes qui sont en danger. On ne peut pas se permettre d'être approximatives. Notre force, c'est notre discrétion. Il faut que les personnes qui viennent nous voir, puissent le faire sans être inquiétées. »

Joignable 24h/24

Un numéro de permanence, joignable 24h/24 et 7j/7, devrait bientôt être diffusé. Chaque bénévole, prendra à tour de rôle, l'astreinte téléphonique. « On sait que cela va nous demander beaucoup de temps, de travail, d'énergie. Mais croyez-nous, nous

sommes déterminées. Nous ne pouvons pas regarder de loin le nombre de féminicides augmenter semaine après semaine. On en est à 124 depuis le début de l'année. Il faut stopper ce comptage. Et pour cela, il faut agir. »

« Des Chafia, il y en a plein »

Le maire de Creutzwald déjà été contacté. « Il est sensible à la cause, c'est sûr. » Et ce, d'autant plus que tous ont encore en tête la mort tragique de Chafia Ben Cherif, à la cité Maroc, en septembre dernier. Son mari, principal suspect, est toujours en fuite. « Nous n'avons pas voulu créer cette association en mémoire de... Mais oui, elle a vu le jour suite à la mort tragique de notre amie. Ça a été un déclin. On s'est senti impuissantes. On culpabilise aussi de ne pas être parvenues à la convaincre de partir. » Le constat tombe dans la foulée. « Des Chafia, il y en a plein ». Alors la détermination refait surface dans les yeux des concernées. « Nous n'avons pas réussi à sauver notre amie. Mais peut-être que nous pourrions le faire avec d'autres... »

M. C.



La Parenthèse est une association qui vient de voir le jour et qui souhaite venir en aide aux victimes de violences conjugales. Photo RL/Raphaël PORTE

Le grenelle passe par Saint-Avold

Une table ronde a été organisée à Saint-Avold au sujet des violences conjugales. À cette occasion, la députée Hélène Zannier avait invité les acteurs locaux concernés par le sujet, ainsi que sa collègue parlementaire Nicole Trisse, référente pour le Grand Est dans le cadre du Grenelle sur la lutte contre les violences conjugales. Le but ? Partager ses expériences afin de mieux comprendre la réalité du terrain et ainsi mieux reformer les lois. Des propositions concrètes seront directement adressées à la secrétaire d'État Marlène Schiappa.



Hélène Zannier, députée, a souhaité mieux comprendre la réalité du terrain pour mieux réformer les lois au sujet des violences conjugales. Photo RL/Daniel Guffanti

« On estime que seulement une femme sur dix porte plainte. Et là-dedans, on compte également celles qui, par la suite, la retirent... » a fait remonter le chef d'escadron Philippe Dasquie, référent départemental « violences faites aux femmes ». Sur l'ensemble de la Moselle, en 2018, 450 plaintes ont ainsi été enregistrées concernant des violences, agressions, et viols subis par des personnes de sexe féminin.

« Quitter son agresseur suppose d'avoir un em-

ploi, un logement. Il y a un réel travail à faire de côté-là, a insisté la présidente du CIDFF de Moselle-Est, Sabrina Laval. Il est souvent question de trouver un hébergement à la victime. Mais le but est d'éloigner l'agresseur, pas sa femme. »

M. C.

« On agit auprès des personnes qui sont en danger. On ne peut pas se permettre d'être approximatives. Notre force, c'est notre discrétion. Il faut que les personnes qui viennent nous voir, puissent le faire sans être inquiétées. »

Une bénévole de l'association La Parenthèse



Une table ronde a été organisée par la députée Hélène Zannier à Saint-Avold. Le but : traiter des violences conjugales. Photo RL/Daniel Guffanti

QUESTIONS À

Nadine Picaronny, juriste au sein de l'association CIDFF.

« Il n'y a pas de victime type »



Nadine Picaronny (à gauche) est juriste au sein de l'association CIDFF, qui tient sa permanence deux fois par mois à Saint-Avold. Photo RL

Le CIDFF -centre d'information sur les droits des femmes et des familles- de Moselle-Est, qui tient sa permanence deux fois par mois à Saint-Avold, se veut un lieu d'écoute et de conseils pour les femmes en situation délicate.

Quel est le rôle du CIDFF ?

« Nous sommes un centre d'information, sur les droits des femmes et des familles. Notre rôle, c'est d'écouter, d'informer, d'aiguiller. Nous traitons différentes problématiques : le droit social, le droit du travail, le droit de la famille, etc. Des femmes qui viennent nous voir suite à une séparation difficile et qui veulent se renseigner sur les choix qui s'offrent à elles. Par rapport à la garde des enfants, la pension alimentaire, l'autorité parentale. Nous recevons aussi des femmes victimes de violences conjugales et qui cherchent une porte de sortie. »

La parole est-elle libérée aujourd'hui, ou les femmes, victimes de violences, ont-elles toujours autant de mal à se confier ?

« Souvent, elles ne nous disent pas directement qu'elles sont victimes de violences conjugales. À nous de les mettre en confiance. En leur posant certaines questions notamment. Au sein du CIDFF, on est formé à les repérer, à les identifier. Après, on ne peut pas les forcer à se confier. Certaines n'ont parfois même pas conscience d'être des victimes quand il s'agit de violences psychologiques. Il peut y avoir un déni. Et surtout, c'est quelque chose de difficile à prouver. C'est insidieux. Pourtant, cela reste une infraction pénale. »

Y a-t-il un profil type ?

« Non. Cela touche toutes les strates de la population. De l'épouse d'un notable à celle dans une plus grande précarité financière. Il n'y a pas de profil type. Mais il y a des situations parfois plus compliquées que d'autres : quand la femme n'est pas indépendante financièrement, par exemple, ou quand il y a des enfants. Il y a aussi celles qui sont étrangères et dont le titre de séjour est accordé parce qu'il y a une communauté de vie. Elles craignent qu'en cas de séparation, elles ne soient plus autorisées à rester sur le sol français. »

Des victimes de violences, vous en recevez beaucoup lors de vos permanences ?

« En 2018, nous avons traité 125 dossiers de femmes victimes de violences ou de viol. Mais on le voit au quotidien, rien n'est simple. Celles qui ont eu le courage de partir, sont parfois revenues auprès de leur conjoint. Il ne faut pas oublier qu'on n'est pas dans le rationnel. Il y a des sentiments derrière. On parle d'une femme qui quitte un homme qu'elle a aimé, qu'elle aime parfois encore. Et avec qui elle a eu des enfants. Nous, on est là pour aider, informer, accompagner. Mais la décision finale appartient aux concernées. »

M. C.